

L'Avant Projet Définitif est validé pour un projet portant sur des travaux d'un montant de 364983.50€ HT soit 437980.20€ TTC.

L'avenant n°1 est approuvé et entérine le cout prévisionnel définitif en fixant la rémunération du maitre d'œuvre à 37228.32€TTC toutes missions confondues. Soit une augmentation de 33.17% du montant initial.

➤ **Décision modificative (remboursement taxe aménagement trop perçue)**

Mme le Maire explique qu'il s'agit d'une taxe d'aménagement que l'on doit rembourser à l'Etat à la suite d'un trop perçu en 2021. Cela fait suite à un permis de construire déposé par L'EURL Campsite et qui n'a pas été réalisé, d'où un remboursement de cette taxe d'aménagement à hauteur de 3066.17€. Il s'agit d'une dépense d'investissement. Aux vues des comptes, il nous faut procéder à une décision modificative dans le sens de : réduire le compte 2117 de la somme de 3100 et augmenter le compte 10226 de cette même somme.

Mme le Maire donne lecture de la délibération.

Le conseil municipal vote et approuve cette modification par :

10 Pour dont 2 pouvoirs

0 Contre

0 Abstention

➤ **Modification du tableau des effectifs : création poste de rédacteur (suite à la réception de la liste d'aptitude à la promotion interne émanant du centre de gestion)**

Mme le Maire explique que depuis plusieurs années, Christine est promouvable au grade de rédacteur. Depuis cette date, plusieurs dossiers appuyés par le conseil ont été déposés mais aucun, à l'époque, n'avait été suivi par le centre de gestion car d'autres étaient plus « anciens » et passaient donc en priorité à cause des quotas.

Par contre, pour le dossier déposé cette année, le centre de gestion a donné une suite favorable. Christine est sur liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Concrètement, nous devons voter pour la création du poste de rédacteur catégorie B au sein de la collectivité et modifier le tableau des effectifs.

A savoir quand même qu'en 2028 nous devons uniquement recruter en catégorie B et interdit en catégorie C. Luc Varrot intervient en disant que la catégorie C qui est en place en 2028, pourra rester en catégorie C et que c'est uniquement si on recrute quelqu'un qu'il faudra en catégorie B. Mme le maire insiste sur la valorisation du métier de secrétaire de mairie.

Christine quitte la salle afin de nous laisser débattre sur le sujet.

Mme le maire rappelle le décret qui est sorti pour valoriser le métier de secrétaire de mairie, relate la visite de M. GENET, sénateur, qui avait bien insister sur le fait qu'il fallait mettre en avant le métier de secrétaire de mairie.

Il est expliqué que les secrétaires de mairie ont un travail important, qu'actuellement ils ont mis fin au quota afin que les employeurs puissent promouvoir leur agent plus facilement au poste de rédacteurs territoriaux et ainsi valoriser le métier de secrétaire de mairie.

Luc Varrot explique que le travail est quand même moins important en fonction du nombre d'habitants d'une commune, s'il y en a 200, c'est moins lourd en charge de travail que s'il y en a 400. Mme le maire et Patricia Boudet expliquent qu'en fonction de la taille des communes, le nombre d'employé varie. De plus, dans certaines communes l'implication des adjoints est beaucoup plus importante afin de soulager le travail des secrétaires. Isabelle Roussé précise également que le travail en mairie reste

important, que sur le plan administratif, qu'il y ait 200 ou 400 habitants, le travail reste identique et à faire. Angéline Pugeaut le confirme.

Antoine FERRIER explique que la secrétaire de Joudes n'occupe qu'un poste à mi-temps car elle est employée sur un autre mi-temps de secrétariat dans une commune du Jura. Il précise qu'elle est contente de son poste et que si c'était à refaire elle reprendrait ces places. Pourtant elle travaille sur deux départements différents. Mme le maire précise que le maire de Joudes fait énormément de travail pour sa commune et soulage ainsi le travail de sa secrétaire.

Mme le maire demande si tout le monde est d'accord pour commencer le vote.

Richard CROSET intervient en précisant que le dernier sujet évoqué concernant Christine avait fait trop de polémique et demande le vote à bulletin secret. Mme le maire précise qu'il faut trois demandes de vote en bulletin secret pour réaliser le vote de cette façon. Sur ce, Antoine Ferrier et Luc Varrot le réclament également.

Le vote se fait à bulletin secret.

Le conseil municipal vote et approuve la création du poste de rédacteur avec la modification du tableau des effectifs :

Dépouillement des bulletins : 7 Pour / 3 Contre / 0 Abstention

Christine revient dans la salle.

➤ Questions diverses

*** Mutuelle > Mme le maire informe que deux délibérations seront à prendre lors du prochain conseil concernant les mutuelles :

Mme le Maire rappelle que lors de la séance du 26 juillet 2024, nous avons mandaté le centre de gestion pour réaliser une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de convention de participation pour la couverture du risque de santé et de la prévoyance. Le centre de gestion nous a répondu et c'est Territoria qui a été retenu pour le maintien de salaire et la MNT pour la santé. Concrètement les agents devront suivre cet engagement, c'est une obligation pour le maintien de salaire car c'est un contrat collectif, contrairement à la santé.

Initialement, nous étions auprès de MNT, les agents doivent quitter MNT pour adhérer auprès de Territoria, cela concerne le maintien de salaire. L'employeur est obligé de participer à minima de 50%. Concernant le maintien de salaire, le niveau de couverture retenu sera de 95%. Et pour la participation santé, elle sera au minima de 15€ par agent et par mois pour l'employeur. Mme le maire précise qu'il s'agit des montants stipulés dans les conventions mais qu'il sera possible de les rehausser lors de la prochaine séance.

La convention est accessible pour lecture en mairie.

*** Cérémonie du 11 novembre 2024 > les pompiers JSP seront présents, 2 portes drapeaux à savoir la fille de M. BATHIAS et M. MOISSONNIER, l'harmonie sera présente. Mme le maire demande une personne pour la lecture et Luc Varrot propose sa fille Charline. Il sera également question d'en parler avec Valérie Borges pour l'implication éventuelle de son fils Emile. Mme le maire demande une personne pour porter la gerbe et Angéline propose son fils Aloïs. La cérémonie est fixée à 10h, rendez-vous à 09h pour la préparation de la salle. Concernant le vin d'honneur, il est décidé de faire comme l'année dernière, à savoir du salé.

*** Nous avons reçu de Bresse Louhanaise Intercom le RPQS concernant l'assainissement et celui de l'eau potable, et également leur rapport d'activité 2023. Tout est consultable au secrétariat car les dossiers sont très conséquents donc rien n'a été imprimé.

*** Nous avons également le rapport du SYDELS 2023 consultable au secrétariat.

*** ONF : concerne une estimation de vente de bois pour une somme de 1808.71€. Sans réponse de notre part avant le 18 novembre 2024, cela deviendra un accord tacite. Le prix est accepté mais il est difficile de pouvoir comparer, il faudrait s'intéresser au cours du prix du bois.

*** Mme le maire informe que la fédération française de billard a délivré le label fédéral pour la saison 2024/2025 au profit du club de billard de l'ADOC qui se trouve dans l'ancienne école de Champagnat.

*** Mme le maire précise qu'elle a omis de parler de la journée citoyenne, lors du dernier conseil. Patricia Boudet explique que c'est un peu tard pour la saison. Richard Croset demande ce qu'il y aurait à faire. Antoine Ferrier précise qu'il faut compter un an pour organiser une telle journée. Patricia Boudet évoque la rénovation des panneaux d'affichage, Mme le maire pour les panneaux pédestres. En fonction de ce qu'il faudra faire, prévoir le matériel adéquat et la collation.

*** Marquage au sol > Mme le Maire souhaite refaire le tour de tout ce qu'il y a à refaire, avoir un devis et le prévoir au budget l'année prochaine. Et en fonction du montant, voir également s'il est possible d'avoir des subventions. Luc Varrot précise que c'est déjà listé mais Mme le Maire explique qu'il en manque sur la liste d'où sa demande de vérifier. Antoine Ferrier évoque certains marquages. Mme le Maire propose une date pour faire le tour et Luc Varrot demande que ça soit la commission voirie qui s'en occupe, tout en laissant bien sur les autres venir s'ils le désirent. La date fixée est le 1^{er} novembre 2024 à 09h30 sur la place de la mairie.

*** Aurélie Bleton > Mme le maire explique qu'Aurélie Bleton voudrait bénéficier encore de la vente d'herbe pour certaines bêtes malgré son départ de la commune. Luc VAROT est contre le fait de renouveler. Angéline Pugeaut précise avoir vu des chevaux dans ce pré, ce que confirme également Patricia Boudet. Mme le Maire va se rendre sur place pour savoir ce qu'il en est exactement.

Mme le maire demande qui est pour, contre et qui s'abstient :

- Angéline Pugeaut est pour
- Patricia Boudet + son pouvoir et Isabelle Roussé s'abstiennent
- Buisson Fabienne + son pouvoir, Ferrier Antoine, Croset Richard, Varrot Luc et Pignon Patrick sont contre.

*** Mme le maire explique que le tracteur tondeuse n'est plus une priorité dans les achats car le renault tracteur est très dangereux à conduire, avec des fuites, disfonctionnement des freins et d'après Philippe, seuls les pneus bons. Luc Varrot exprime sa surprise car initialement, le projet du tracteur tondeuse était assez urgent. Mme le maire confirme qu'il s'agissait bien d'un achat à faire craignant une panne, ce qui s'est d'ailleurs produit et le tracteur tondeuse a du être réparé. Et que si le tracteur voté au budget avait été acheté, nous n'aurions pas eu ce problème. Antoine Ferrier précise que c'est une somme qui a été voté au budget et non le tracteur tondeuse en lui-même. Richard Croset s'adresse à Mme le maire en lui disant ne pas avoir accepté du tout sa réflexion lors des élections ; il explique qu'elle l'aurait « applaudi » à son arrivée dans la salle en disant « Bravo le tracteur est en panne ». Richard Croset parle fort et précise que c'est inadmissible un tel comportement. Mme le maire est surprise de ces propos en disant qu'elle n'avait jamais applaudi, qu'elle avait bien fait la réflexion que le tracteur était en panne car c'était le cas et que si nous avions procédé à l'achat, nous n'aurions pas eu ce souci engendrant des frais supplémentaires.

Richard Croset montre son mécontentement en expliquant qu'une commission matérielle a été créée afin de prendre des décisions plus rapides mais finalement, ça n'a absolument rien changé et qu'aujourd'hui, il n'y a toujours pas de tracteur tondeuse acheté. Isabelle Roussé explique que les devis ont été récupérés au sein de la commission matériel, Antoine Ferrier précise que le devis du tracteur tondeuse est toujours d'actualité. Ce qui a freiné l'achat est le fait de ne rien avoir pour transporter le tracteur tondeuse car la remorque proposée est trop lourde par rapport à la voiture de la commune. Et comme la voiture devrait être changée, aucun achat n'a été réalisé afin de faire les choses

intelligemment et dans l'ordre. Luc Varrot présente un modèle de micro tracteur multi fonction en le suggérant pour la commune, qu'il pourrait remplacer le tracteur et le tracteur tondeuse.

Mme le maire explique que la voiture est également à changer et ce rapidement. Antoine Ferrier, Luc Varrot et Richard Croset suggèrent de ne pas investir dans une nouvelle voiture, que l'employé communal peut se déplacer uniquement avec le tracteur et au besoin utiliser son véhicule personnel et réaliser ensuite des frais de mission pour être remboursé. Mme le maire n'est pas du tout en accord avec cette proposition de supprimer le véhicule, tout comme Patricia Boudet, Isabelle Roussé, Patrick Pignon. Un débat sur les charges, les coûts d'assurance s'exprime et Patrick Pignon conseille à tous de relancer des devis pour ce qu'il faudrait changer et de parler autour de prix et tarifs réels.

TOUR DE TABLE :

BOUDET Patricia :

Cérémonie de prise de commandement de la gendarmerie

18/10/24 Collège Roger Boyer avec remise des diplômes

21/10/24 – réunion aux Crozes pour le maintien des personnes à domicile « Centre de ressources territoriales »

Une première réunion pour le bulletin municipal s'est déjà déroulée et le projet avance bien.

PIGNON Patrick : RAS

FERRIER Antoine : RAS

CROSET Richard : RAS

VARROT Luc :

04/10/24 Réunion au Sydesl – ils ont remarqué que nos éclairages avaient plus de 25 ans. Des subventions sont possibles à hauteur de 65% pour les remplacer. Luc va insister pour faire venir la personne.

Réunion d'affouagistes : 11 feux

Partage des feux le 02 novembre 2024 à 08h30.

Sébastien Faria se plaint d'infiltration d'eau dans sa maison. Luc Varrot s'est déplacé sur place avec une personne de chez Piquand et il faudrait canaliser l'eau plus haut.

Luc demande ce qu'il en est pour le lavage du mur, savoir s'il faut le faire ou pas. Mme le maire demande où va être pris l'eau et Luc parle de la tonne à eau. Patricia Boudet précise qu'il avait été demandé que ce mur soit caché par la végétation et non être lavé. Ils vont reprendre contact avec eux pour savoir ce qu'ils souhaitaient exactement.

Luc Varrot explique que le comité d'animation lui pose tous les ans une question concernant la rénovation des portes du local des tables. Donc il anticipe et demande si cette année elles vont être repeintes ? Mme le maire dit qu'il ne faut pas seulement la repeindre mais qu'il faudrait la changer complètement mais ce n'était pas prévu pour le budget de cette année.

Luc Varrot demande des nouvelles sur l'avancée de la dette envers l'ONF. Isabelle Roussé répond ne pas en savoir plus actuellement, ne pas avoir eu dernièrement Mme Rémy au téléphone. Comme Luc a échangé avec Mme Rémy avec les feux de bois, Isabelle Roussé lui demande pourquoi ne pas lui avoir posé directement la question. Luc répond ne pas avoir osé, ne sachant pas si quelqu'un l'avait fait avant ou pas.

Luc demande également comment ça va se passer pour l'élagage. Antoine Ferrier propose de couper systématiquement tout ce qui dépasse sur la voie communale. Les différents échanges laissent ressortir

de faire en premier lieu un courrier ou un échange verbal avec les intéressés, éventuellement une mise en demeure avant l'intervention d'un tiers pour élaguer.

Luc demande des explications sur le projet pour faire insonoriser la salle des fêtes puisque ça a été évoqué lors de la visite du sous-préfet. Mme le maire confirme qu'il faudrait le budgétiser et voir ce qu'il est possible de faire.

Pour le sapin, savoir ce qu'il en est. Mme le Maire précise qu'il faut en prévoir un, et qu'il faudra surement en acheter un puisqu'il n'y en a plus sur la commune. Eventuellement, suite au déracinement d'un sapin chez un particulier, il est évoqué la possibilité de lui demander pour le récupérer.

PUGEAUT Angéline :

La demande de Prescillia pour la surveillance des enfants : le restaurant scolaire met à disposition la cantinière un quart d'heure par jour pour surveiller les enfants avec Prescillia.

L'AG du comité d'animation a fait une bonne année. Remerciement à la commune pour l'autorisation de leur agrandissement. Une remarque a été faite sur le manque d'intérêt des habitants sur la manifestation concernant les illuminations.

Mme le maire informe que M. Lyonnais Bernard est venu en mairie pour nous présenter le déroulement de la fête dédiée au poivre rouge de Bresse (qu'ils cultivent lui-même) prévue le 3 novembre à la Chapelle Thecle.

Mme le maire expose le problème rencontré au Brouchy avec des voitures qui font un genre de rodéo : ils quittent la nationale en passant par le Brouchy pour remonter ensuite sur la nationale et doubler ainsi des véhicules lents.

Mme le maire rapporte deux demandes de Philippe :

- Le lavoir devant chez M. Ponsot n'est plus en fonction, serait-il possible de repérer où se situe le bouchon au niveau de la source pour pouvoir la remettre en eau.
- Est-il possible de remettre des cailloux au niveau du monument aux morts à la place des fleurs. La majorité préfère la présence de fleurs pour l'esthétique. Concernant l'entretien, certains précisent que la présence de cailloux nécessiterait du désherbage supplémentaire

ROUSSE Isabelle : RAS

Séance close à 23h05.

La secrétaire de séance

ROUSSE Isabelle



Mme le maire

BUISSON Fabienne

